

## MUNICIPALITÉ DE TINGWICK

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 novembre 2024 à la salle du conseil, située au 12, rue Hôtel-de-Ville à Tingwick**

Sont présents : M. Réal Fortin, maire (19 h)  
MM. Sylvain Hinse, conseiller (19 h)  
Denis V. Lachance, conseiller (19 h)  
Charles Rioux, conseiller (19 h)  
Mme Suzanne Gagnon, conseillère  
MM. Mario Hinse, conseiller (19 h)  
Pierre-André Arès, conseiller (19 h)

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h par le maire, Réal Fortin. Chantale Ramsay, directrice générale et greffière-trésorière, agit à titre de greffière.

2024-11-373

### LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que l'ajout des sujets suivants est demandé :

- ✓ Embauche de Mme Évelyne Cantin, inspecteur en bâtiments et en environnement
- ✓ Fin période probatoire M. Marc-André Pépin, ouvrier municipal
- ✓ Club de motoneiges Alléghanish Bois-Francis : autorisation traverses de route saison 2024-2025
- ✓ Simo : offre de services professionnels : vérification 2024 débitmètres aqueduc et épuration
- ✓ Demande d'autorisation d'utilisation logo : pancarte Grand Jardin : Action Environnement Tingwick
- ✓ Fédération Québécoise des Municipalités : renouvellement de l'adhésion 2024 : 1 411.29 \$
- ✓ Programme pompiers : besoin en formation pour 2025-2026
- ✓ Aide décorations de Noël : Mme Amélie Robichaud : 200 \$

En conséquence, sur proposition du conseiller Charles Rioux, appuyée par la conseillère Suzanne Gagnon, il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

### DÉPÔT DE 2 ÉTATS COMPARATIFS PRÉVUS À L'ARTICLE 176.4 DU CODE MUNICIPAL

La directrice générale et greffière-trésorière dépose deux états comparatifs, tel que prévu à l'article 176.4 du Code municipal, copie de ces états comparatifs ont été remis aux membres du Conseil le 4 novembre 2024.

### DÉPÔT DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES ET DU REGISTRE DES AVANTAGES DE CHAQUE MEMBRE DU CONSEIL

La directrice générale et greffière-trésorière dépose la déclaration des intérêts pécuniaires de tous les membres du Conseil. Le registre des avantages reçus n'indique aucun avantage reçu.

### RAPPORT CONSEILLER RESPONSABLE DE DOSSIERS

#### **Le conseiller, Sylvain Hinse**

- L'activité « Frissons au Sentier » a été un succès avec 377 visiteurs, 30 participants et bénévoles.

#### **Le conseiller, Denis V. Lachance**

- La Guignolée aura lieu le dimanche 24 novembre par les Chevaliers de Colomb
- Le Frigo collectif a fêté ses 5 ans, une initiative d'Action environnement Tingwick

**Le conseiller, Charles Rioux**

- Participation au souper bénéfique gastronomique du Mont-Gleason : moins de participants

**La conseillère, Suzanne Gagnon**

- Une douzaine de bénévoles ont participé à la corvée d'automne du Sentier Les Pieds d'Or le 19 octobre dernier.

**Le conseiller, Mario Hinse**

- Avis d'ébullition préventive explication.

**Le conseiller, Pierre-André Arès**

- Le Sentier des Frissons, beaucoup de visiteurs locaux et de l'extérieur, belle activité

**Le maire, Réal Fortin**

- Collecte des plastiques agricoles : rencontre avec les agriculteurs le 12 novembre, présence des représentants d'AgriRÉCUP
- Dépôt de la Couronne pour l'Armistice le 9 novembre à Victoriaville
- Dépanneur Le Spot, la municipalité a participé à l'ouverture, invite la population à aller encourager ce service de proximité

**AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS VERBAL DU MOIS D'OCTOBRE 2024**

Rien à signaler.

**2024-11-374**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS D'OCTOBRE 2024**

Considérant que les membres du Conseil ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 octobre 2024 dans les délais légaux;

En conséquence, sur proposition du conseiller Denis V. Lachance, appuyée par le conseiller Mario Hinse, il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 octobre 2024 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2024-11-375**

**ADOPTION DES COMPTES**

<b>Fournisseur</b>	<b>Description</b>	<b>Montant</b>
Airablo	Réparation fuite boyau garage	113.83 \$
Air liquide	Accessoire soudure	194.35 \$
Batteries DM	Achat batteries service de sécurité incendie	125.83 \$
Bojak	Location plaque vibrante remplacement ponceau rang 2	263.18 \$
Cdware	Télémetrie camion #1	632.31 \$
Centre d'extincteur SL	Entretien annuel des extincteurs et recharge cascades service de sécurité incendie	1 082.27 \$
Centre du Camion Gauthier	Inspection et réparation camion #2	1 537.07 \$
Charest Automobile	Achat lave vitre	45.39 \$
CIMA	Honoraires professionnels ingénierie étude de sécurité rue St-Joseph et rue Ste-Marie	7 042.22 \$
Couture Timber Mart	Achat asphalte froide	947.68 \$
Les Couvertures Therrien Pellerin inc	Surplus prix bardeaux toit édifice administratif et caserne	417.22 \$
David Gosselin	Achat bonbons Halloween	64.31 \$
Drumco Énergie	Entretien annuel préventif génératrice station de pompage	716.70 \$

Entreprise MO (2009) inc	Achat pierre pour déneigement et pierre 4 X 8 pour réparation routes et remplacement ponceau rang 2	11 207.08 \$
Équipements Pro-Victo	Réparation scie à chaîne et affutage couteau tondeuse Kubota	206.62 \$
Gaudreau Environnement	Écocentre ménage cour arrière	1 181.51 \$
J. Marc Laroche	Réparation lumières de rue	240.12 \$
Josyane Comtois	Achat Frissons au sentier	838.46 \$
Kopers	Abonnement annuel accès distance ordinateur aqueduc et réparation station eaux usées	3 354.50 \$
Kubota	Réparation tracteur kubota	299.00 \$
Librairie Renaud Bray	Achat livres bibliothèque	390.97 \$
Machineries Serge Lemay	Réparation camions #2 et #6	11.89 \$
Maureen Martineau	Achat livres bibliothèque	202.22 \$
Médecin Québec	Mise à jour trousse de premiers soins	531.09 \$
Melius Mobilité Active	Participation Trail Pro-Forma 2024	950.00 \$
Mission Impression	Parution feuillet paroissiale	321.93 \$
Les Pompes Garand	Réparation pompes station d'eau potable et installation d'une valve de 2 pouces	9 914.38 \$
Protection incendie CFS	Vérification et inspection annuelle appareils respiratoires service incendie	1 757.29 \$
Robitaille Équipements	Achat lames camions de déneigement	7 636.64 \$
Roger Grenier	Produits fermeture toilettes Parc à l'ombre des Pins et Sentier Les Pieds d'Or, crédit voirie et bouteilles de chlore, accessoires sentier des frissons	75.13 \$
La Sablière de Warwick	Dernier décompte reconstruction descente à bateaux Trois-Lacs	2 603.12 \$
Sani Bleu	Location toilette Pavillon Armand-Rousseau	241.45 \$
Serge Cyr	Installation et suivi aqueduc	4 422.35 \$
Les Services EXP	Honoraires professionnels rond de virage rue Simoneau	5 172.16 \$
Signalisation Lévis	Achat panneaux arrêt et balise brigadier	821.50 \$
SM informatique	Batterie de secours ordinateur adjointe	183.96 \$
Son X Plus	Achat système de son loisirs	1 187.18 \$
Techni-Consultant	Consultant projet patinoire	508.77 \$
Terrapro	Réparation excavatrice	1 658.71 \$
Valérie Desrochers (Dépanneur Le Spot)	Aide financière dépanneur novembre 2024	1 000.00 \$
Veolia	Produits aqueduc	265.88 \$
<b>Total</b>		<b>70 058.09 \$</b>

En conséquence, sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Pierre-André Arès, il est résolu d'acquitter les comptes pour une somme globale de 70 058.09 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**DÉPÔT DES COMPTES RELATIFS À LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

La directrice générale et greffière-trésorière, Chantale Ramsay dépose la liste des comptes du mois d'octobre 2024 relatifs à sa délégation de pouvoir pour un montant total de 168 103.49 \$. Cette liste a été remise à tous les membres du conseil le 31 octobre 2024.

## **INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT**

**2024-11-376**

### **Dérogation mineure : 49, rue Réal-Boutin**

Considérant que le lot visé est le lot 5 498 722 du Cadastre du Québec et qu'il est situé dans la zone R-1 du plan de zonage de la municipalité de Tingwick ;

Considérant que le lot est d'une superficie de 4862,3m<sup>2</sup> et accueille une habitation unifamiliale isolée ;

Considérant qu'un projet de construction de garage isolé en cour avant a été déposé à la municipalité ;

Considérant que l'alinéa 2 de l'article 7.8 du *Règlement de zonage no 2010-311* prévoit que lorsque la cour avant d'un usage unifamilial a une profondeur d'au moins 15 m, il est permis d'y ériger un garage privé et que, dans ce cas, le bâtiment accessoire doit se conformer avec les marges prescrites pour un bâtiment principal ;

Considérant que l'article 5.6 du *Règlement de zonage no 2010-311* prévoit que la marge de recul avant prescrite pour un bâtiment principal dans la zone concernée est de 7,5m ;

Considérant que suite au projet de construction, la marge de recul avant respectée entre le bâtiment accessoire et la limite de propriété serait de 3m ;

Considérant que le terrain se trouve essentiellement dans la rive de la rivière Nicolet Sud-Ouest, qu'il est traversé par la servitude de passage 20 128 969 et qu'un milieu humide potentiel y a été identifié par le ministère ;

Considérant qu'un arpenteur a été mandaté afin d'établir l'emplacement du garage en fonction des contraintes susmentionnées ;

Considérant que toutes les autres normes des règlements découlant de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et du *Règlement de zonage no 2010-311* seront respectées;

Considérant que les membres du comité consultatif d'urbanisme présents recommandent une autorisation de la demande soit la construction d'un garage isolé en cour avant respectant une marge de recul de 3m avec la ligne avant. Leurs recommandations sont appuyées sur les motifs suivants :

1. La dérogation ne contrevient pas aux objectifs du plan d'urbanisme.
2. L'application de la réglementation causerait un préjudice sérieux aux demandeurs puisque le projet de construction ne pourrait avoir lieu sans occasionner de nuisance ou sans déroger aux règlements découlant de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.
3. La limite de propriété concernée est partagée avec un lot vacant et non-constructible en plus d'être parsemée de conifère cachant le bâtiment du voisinage.
4. La dérogation n'aggrave pas les risques en matière de sécurité publique puisqu'il sera conforme aux normes applicables aux zones inondables.
5. La dérogation n'aggrave pas les risques en matière de santé publique.
6. La dérogation ne porte pas atteinte à la qualité de l'environnement ; notamment l'emplacement a été identifié en fonction du respect des normes environnementales applicables sur le lot.
7. La dérogation ne porte pas atteinte au bien-être général puisqu'il est implanté sur les lieux où une construction temporaire est installée chaque année sans poser préjudice à l'environnement immédiat.
8. La dérogation au règlement dans le secteur concerné est de caractère mineur.

En conséquence, sur proposition de la conseillère Suzanne Gagnon, appuyée par le conseiller Mario Hinse, il est résolu d'accepter la présente dérogation selon les recommandations faites par le Comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**Démission M. Félix Hamel-Small, inspecteur en bâtiments et en environnement : remerciement**  
**La résolution numéro 2024-11-377**

Considérant que la Municipalité de Tingwick a signé un contrat avec la Municipalité de Chesterville pour les services de M. Félix Hamel-Small, inspecteur en bâtiment et en environnement en 2021;

Considérant que la démission de ce dernier est effective à compter du 15 novembre 2024;

En conséquence, sur proposition du conseiller Denis V. Lachance, appuyée par la conseillère Suzanne Gagnon, il est résolu que la Municipalité de Tingwick accepte la démission de M. Félix Hamel-Small et lui transmette une lettre de remerciement pour l'excellent travail effectué.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**2024-11-378**

**Embauche de Mme Évelyne Cantin, inspecteur en bâtiments et en environnement**

Considérant que la Municipalité de Chesterville a embauché Madame Évelyne Cantin à titre d'inspecteur en bâtiments et en environnement en remplacement de M. Félix Hamel-Small;

En conséquence, sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par la conseillère Suzanne Gagnon, il est résolu d'autoriser la signature d'une entente avec la Municipalité de Chesterville pour l'embauche d'un inspecteur en bâtiments et environnement, en l'occurrence, Mme Évelyne Cantin.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**INSPECTEUR MUNICIPAL**

**2024-11-379**

**Prolongation supplémentaire période probatoire M. Alain Turcotte 3 mois : période supplémentaire d'évaluation**

Considérant qu'Alain Turcotte occupe le poste d'inspecteur municipal depuis avril 2023;

Considérant que la période d'évaluation n'a pas été suffisante pour évaluer les compétences de M. Turcotte à titre d'inspecteur municipal;

En conséquence, sur proposition du conseiller Pierre-André Arès, appuyée par le conseiller Mario Hinse, il est résolu de prolonger la période probatoire d'Alain Turcotte de trois mois, période supplémentaire d'évaluation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2024-11-380**

**Vente faucheuse Kverneland 2013 : présentation des offres**

Considérant qu'à la suite de l'appel de soumission pour la vente de la faucheuse Kverneland 2013 par la municipalité, une seule offre a été déposée sous enveloppe scellée ;

- Entreprise M.O. (2009) inc. : 2 500.00 \$

En conséquence, sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Pierre-André Arès, il est résolu que la Municipalité de Tingwick

autorise la vente de la faucheuse Kverneland 2013 à Entreprise M.O. (2009) inc. au montant de 2 500.00 \$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**Demande de prix approvisionnement en diesel pour l'année 2025  
La résolution numéro 2024-11-381**

Sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Denis V. Lachance, il est résolu de demander des soumissions pour l'approvisionnement en diesel pour l'année 2025 au prix du rack. La municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues ni à encourir aucun frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2024-11-382 Frais de cellulaire conducteurs camions de déneigement : 30 \$/mois**

Il est proposé par la conseillère Suzanne Gagnon, appuyée par le conseiller Charles Rioux et résolu qu'un montant de 30 \$/mois soit remis aux ouvriers du déneigement pour l'utilisation de leur cellulaire pendant leur contrat.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2024-11-383 Ajout de 2 semaines de travail à la fin des contrats de Messieurs Denis Baril et Denis Savard**

Considérant l'embauche de Messieurs Denis Baril et Denis Savard pour effectuer le déneigement pendant la saison hivernale 2024-2025;

Considérant que des travaux d'entretien mécaniques sont essentiels sur les camions de déneigement;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Pierre-André Arès, appuyée par la conseillère Suzanne Gagnon, il est résolu que le Conseil de la Municipalité de Tingwick autorise l'ajout de 2 semaines de travail à la fin des contrats de Messieurs Denis Baril et Denis Savard.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2024-11-384 Fin période probatoire M. Marc-André Pépin, ouvrier municipal**

Considérant que M. Marc-André Pépin, inspecteur municipal par intérim, a été nommé ouvrier municipal par résolution 2024-05-173;

Considérant que sa période probatoire est terminée;

En conséquence, sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Charles Rioux, il est résolu que la Municipalité de Tingwick poursuive son lien d'emploi avec M. Marc-André Pépin au poste d'ouvrier municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2024-11-385 Club de motoneiges Alléghanish Bois-Francis : autorisation traverses de route saison 2024-2025**

Il est proposé par la conseillère Suzanne Gagnon, appuyée par le conseiller Mario Hinse et résolu que la Municipalité de Tingwick autorise les traverses de routes 2024-2025 au Club de motoneige Alléghanish Bois-Francis, pour les traverses suivantes :

- chemin de l'Aqueduc
- chemin Craig
- rue Hôtel-de-Ville

- chemin de la Station (2 fois)
- rue Sainte-Marie

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**Simo : offre de services professionnels : vérification 2024 débitmètres aqueduc et épuration**

**La résolution numéro 2024-11-386**

Considérant que SIMO est expert de l'exploitation d'infrastructures de traitement d'eau potable;

Considérant l'offre de services professionnels quant à la vérification 2024 de débitmètres pour le réseau d'aqueduc et d'épuration de la municipalité;

En conséquence, il est proposé le conseiller Pierre-André Arès, appuyée le conseiller Sylvain Hinse et résolu que la Municipalité de Tingwick accepte l'offre de service professionnelle de SIMO dans la démarche de vérification 2024 de débitmètres du réseau d'aqueduc et d'épuration, la rémunération d'honoraires et dépenses se fera sur une base forfaitaire de 2 487.00 \$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**

- ✓ Centre d'entraide Contact : remerciement contribution d'aide financière et dépôt du rapport d'activité 2023-2024

**ADMINISTRATION**

**2024-11-387**

**Moisson Mauricie/Centre-du-Québec : demande de financement 480\$**

Considérant que Moisson Mauricie/Centre du Québec demande une aide financière au montant de 480 \$;

En conséquence, sur proposition de le conseiller Denis V. Lachance, appuyée par la conseillère Suzanne Gagnon, il est résolu que la Municipalité de Tingwick accepte de verser la somme de 480 \$ à titre d'aide financière à Moisson Mauricie/Centre-du-Québec dans le soutien d'aide alimentaire offerte aux résidents de Tingwick.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2024-11-388**

**Motion pour la liberté intellectuelle en bibliothèques publiques**

Considérant que le Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique stipule que la bibliothèque publique est un centre d'information de proximité;

Considérant que la Bibliothèque publique met à disposition de ses usagers une grande diversité de savoirs et d'informations;

Considérant que la Bibliothèque publique offre des œuvres et des documents reflétant différents points de vue qui sont eux-mêmes le reflet du moment de l'Histoire auxquels ils appartiennent.

Considérant que la Bibliothèque publique est une composante essentielle des sociétés de la connaissance, qui s'adapte en permanence aux nouveaux moyens de communication pour remplir ses missions : fournir un accès universel à l'information et en favoriser l'appropriation par toutes et par tous;

Considérant que la Bibliothèque publique offre au public un espace accessible pour la production de connaissances, le partage et l'échange d'informations et de culture, et la promotion de l'engagement citoyen.

La bibliothèque est un bien collectif et un lieu où se développe une relation aux savoirs faite d'exploration, d'échange, de connaissances, de culture et d'enrichissement.

En fournissant le lieu, les ressources et le personnel apte à les soutenir, la bibliothèque permet à tous les individus, tout au long de leur vie et peu importe leur âge, leur statut social et leur provenance, de se former et de combler leurs besoins de connaissances, d'information et de perfectionnement. La bibliothèque est au cœur de la vie des gens.

Qu'elle soit publique, en milieu professionnel ou d'enseignement, la bibliothèque occupe une place fondamentale dans sa communauté et elle agit comme force motrice de développement social, économique et culturel. Elle est cette porte toujours accessible et ouverte sur le monde.

Comme le proclame l'UNESCO ainsi que la Table permanente de concertation des bibliothèques québécoises dans la Déclaration des bibliothèques québécoises, la raison d'être de la bibliothèque est d'assurer un « accès libre et illimité à la connaissance, la pensée, la culture et l'information », notamment grâce à la gratuité.

Considérant que le même Manifeste de l'UNESCO déclare que les collections et les services ne doivent être soumis à aucune forme de censure idéologique, politique ou religieuse, ni à aucune pression commerciale;

Attendu que plusieurs situations, partout à travers le monde, laisse craindre pour le rôle fondamental des bibliothèques de diffuser des contenus diversifiés dans le respect de la liberté intellectuelle et d'expression.

En conséquence, il est proposé par la conseillère Suzanne Gagnon, appuyée par le conseiller Mario Hinse, il est résolu qu'afin de garantir un accès au savoir et à la culture à la population québécoise, la Municipalité de Tingwick reconnaisse officiellement:

- a) les bibliothèques publiques comme des lieux reflétant la diversité des points de vue;
- b) l'expertise du personnel des bibliothèques publiques pour gérer la sélection et la diffusion des collections;
- c) la nécessité de soutenir et d'appuyer le personnel des bibliothèques publiques dans le choix des œuvres composant leurs collections et de ne pas céder à la pression de censure et de demandes de retrait qui pourraient cibler ces institutions.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2024-11-389**

**Offre de service : Géomatique BLP, arpenteurs géomètres : relevés topographiques : projet patinoire 1 950 \$**

Considérant que Géomatique BLP a fourni une offre de service afin de procéder aux relevés topographiques sur le site du terrain des loisirs pour l'aménagement d'une patinoire couverte;

En conséquence, sur proposition du conseiller Mario Hinse, appuyée par la conseillère Suzanne Gagnon, il est résolu d'accepter l'offre de service de Géomatique BLP, arpenteurs-géomètre au montant de 1 950 \$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2024-11-390**

**Carrefour jeunesse-emploi : demande de participation à l'édition 2025 du Trio Étudiant Desjardins pour l'emploi**

Il est proposé par le conseiller Denis V. Lachance, appuyée par la conseillère Suzanne Gagnon et résolu que la Municipalité de Tingwick participe à l'édition 2025 du Trio-étudiant Desjardins pour l'emploi pour la somme de 1 500 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**Corriger résolution #2024-09-324 dépanneur modifier dépanneur  
Tingwick par dépanneur Le Spot  
La résolution numéro 2024-11-391**

Considérant qu'il y a lieu d'apporter une correction à la résolution #2024-09-324 pour modifier la dénomination du *Dépanneur Tingwick* par *Dépanneur Le Spot*;

En conséquence, sur proposition du conseiller Charles Rioux, appuyée par le conseiller Sylvain Hinse, il est résolu de corriger la résolution 2024-09-324 en modifiant la dénomination *Dépanneur Tingwick* par *Dépanneur Le Spot*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2024-11-392 Demande de prix ramonage de cheminées pour l'année 2025**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Mario Hinse et résolu que la Municipalité de Tingwick demande des prix pour le ramonage de cheminées pour l'année 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2024-11-393 Fermeture du bureau administratif pour la période des Fêtes du  
23 décembre 2024 au 3 janvier 2025 inclusivement**

Il est proposé par le conseiller Denis V. Lachance, appuyée par le conseiller Charles Rioux et résolu que le bureau administratif soit fermé pour la période des Fêtes du 23 décembre 2024 au 3 janvier 2025 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2024-11-394 Archives Bois-Francs : gestion des documents et archives 2025**

Il est proposé par le conseiller Pierre-André Arès, appuyée par la conseillère Suzanne Gagnon et résolu que la municipalité retienne les services de HB Archivistes pour sa gestion de documents et de ses archives pour l'année 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2024-11-395 Embauche de M. Martin Lambert, responsable de l'entretien de la  
patinoire**

Il est proposé par la conseillère Suzanne Gagnon, appuyée par le conseiller Charles Rioux et résolu d'embaucher M. Martin Lambert pour l'entretien de la patinoire pour la saison hivernale 2024-2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2024-11-396 Invitation Club FADOQ Tingwick : dîner des fêtes dimanche le 12 janvier  
2025**

Considérant que le Club FADOQ invite la Municipalité de Tingwick à participer à un dîner des fêtes dimanche le 12 janvier 2025;

En conséquence, sur proposition du conseiller Mario Hinse, appuyée par la conseillère Suzanne Gagnon, il est résolu que la Municipalité de Tingwick participe au dîner de Noël dimanche 12 janvier 2025 par l'achat de deux billets au coût de 30 \$ par personne.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**Approbation séances pour l'année 2025  
La résolution numéro 2024-11-397**

Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le

conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Pierre-André Arès, appuyée par le conseiller Denis V. Lachance et résolu :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2025. Ces séances se tiendront le lundi, ou le mardi selon les congés fériés, et débuteront à 19 h :

13 janvier	3 février	3 mars
7 avril	5 mai	2 juin
7 juillet	4 août	2 septembre
6 octobre	10 novembre	1 <sup>er</sup> décembre
8 décembre (budget)		

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la Loi qui régit la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2024-11-398**

**Embauche Mme Katrine Gardner, Service de garde**

Il est proposé par le conseiller Charles Rioux, appuyée par la conseillère Suzanne Gagnon et résolu d'embaucher Mme Katrine Gardner au Service de garde à titre d'aide. Le taux horaire sera établi selon l'échelle salariale en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2024-11-399**

**50<sup>e</sup> anniversaire de fondation : Filles d'Isabelle du Cercle Notre-Dame-de-la-Paix Tingwick : dimanche le 24 novembre à 30\$**

Considérant que les Filles d'Isabelle du Cercle Notre-Dame-de-la Paix invite la Municipalité de Tingwick à participer à la fête des jubilaires le 24 novembre 2024;

En conséquence, sur proposition de la conseillère Suzanne Gagnon, appuyée par le conseiller Mario Hinse, il est résolu que la Municipalité de Tingwick participe au 50<sup>e</sup> anniversaire de fondation des Filles d'Isabelle du Cercle Notre-Dame-de-la-Paix à Tingwick, dimanche le 24 novembre 2024 par l'achat de deux billets au coût de 30 \$ par personne.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2024-11-400**

**Adoption d'une directive particulière relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle**

Considérant la sanction, le 1<sup>er</sup> juin 2022, de La *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* (L.Q. 2022, c. 14), modifiant la *Charte de la langue française* (RLRQ, c. C-11);

Considérant que la Charte édicte un devoir d'exemplarité pour l'administration, exigeant notamment des organismes municipaux qu'ils utilisent la langue française de façon exemplaire dans leurs activités;

Considérant que la Politique linguistique de l'État, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2023, s'applique aux organismes municipaux;

Considérant que le *Règlement sur la langue de l'Administration* (RLRQ, c. C-11, r.8.1) et le *Règlement concernant les dérogations au devoir d'exemplarité de l'Administration et les documents rédigés ou utilisés en recherche* (RLRQ, c. C-11, r.5.1) complètent le régime juridique applicable à l'Administration quant à l'utilisation du français et prévoient, en plus de celles énoncées dans la Charte, des situations où une autre langue que le français peut être utilisée;

Considérant que, conformément à l'article 29.15 de la Charte, un organisme de l'administration auquel s'applique la Politique linguistique de l'état doit adopter une directive précisant la nature des situations dans lesquelles il entend utiliser une autre langue que le français dans les cas permis par la Charte et ses règlements d'application et la réviser au moins tous les cinq ans;

Considérant l'obligation de transmettre cette directive, ainsi que toute révision subséquente, au ministre de la Langue française en plus de la rendre publique sur le site Internet de la Municipalité de Tingwick;

En conséquence, sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par la conseillère Suzanne Gagnon, il est résolu d'adopter la « *Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle de la Municipalité de Tingwick* »;

Que la Municipalité de Tingwick remplace la directive générale du ministre de la Langue française en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juin 2023;

Que cette Directive sera:

- transmise au ministre de la Langue française
- publiée sur le site Internet de la municipalité
- diffusée au personnel de la municipalité
- révisée au moins tous les cinq ans

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2024-11-401**

**Acquisition partie de la rue Simoneau et du rond de virage : Monsieur Keven Charette et Madame Brigitte Flansberry**

Considérant que la Municipalité de Tingwick désire acquérir une partie du terrain de la rue Simoneau et du rond de virage du lot 5 500 958 appartenant à Monsieur Keven Charette et Madame Brigitte Flansberry par cessation de bien publique;

Considérant que la municipalité, le cas échéant, s'engage à rembourser les frais d'arpentage et de notaire lors de l'acquisition ;

Considérant que dans l'éventualité d'une construction dérogatoire à la réglementation en vigueur suite à la construction du rond de virage sur les marges de recul, la municipalité s'engage à accepter ladite dérogation sur les marges de recul seulement, s'il y avait une autre dérogation qui ne concerne pas les marges de recul celle-ci serait soumise au CCU;

En conséquence, sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Mario Hinse, il est résolu que la Municipalité de Tingwick autorise l'acquisition d'une partie de la rue Simoneau et du rond de virage de Monsieur Keven Charette et Madame Brigitte Flansberry.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2024-11-402**

**Participation coordonnatrice en loisirs au Rendez-vous québécois du loisirs rural du 6 au 8 mai 2025 : 250 \$ inscription plus les frais inhérents**

Il est proposé par la conseillère Suzanne Gagnon, appuyée par le conseiller Denis V. Lachance et résolu d'autoriser Josyane Comtois, coordonnatrice en loisirs à participer à la formation *Rendez-vous québécois du loisir rural* du 6 au 8 mai 2025, l'inscription est au coût de 250 \$. Les frais inhérents lui seront remboursés. Ce montant est divisé par les 3 municipalités qui embauchent Mme Comtois.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2024-11-403**

**Avis de motion : Règlement numéro 2024-430 modifiant le règlement numéro 2022-417 sur la gestion contractuelle**

Avis de motion est donné par la conseillère Suzanne Gagnon que lors d'une prochaine séance du Conseil de la Municipalité de Tingwick, sera présenté

pour adoption, le règlement numéro 2024-430 modifiant le règlement numéro 2022-417 sur la gestion contractuelle.

Un projet de règlement est remis séance tenante.

### **Présentation du Règlement numéro 2024-430 modifiant le règlement numéro 2022-417 sur la gestion contractuelle**

Du 25 juin 2021 au 25 juin 2024, le règlement sur la gestion contractuelle devait prévoir des mesures qui favorisent les biens et services québécois et les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec aux fins de passation de tout contrat qui comportait une dépense inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique. À compter du 6 décembre 2024, le règlement de gestion contractuelle devra prévoir non seulement ce qui était prévu du 25 juin 2021 au 25 juin 2024, mais également des mesures favorisant des biens et services québécois ou autrement canadiens et des fournisseurs, assureurs et entrepreneurs qui ont un établissement au Québec ou ailleurs au Canada.

Le règlement sur la gestion contractuelle doit prévoir également des mesures pour favoriser la rotation des éventuels cocontractants pour tout contrat visé par une mesure favorisant les biens, les services, les fournisseurs et les assureurs québécois ou autrement canadiens.

D'ajouter à toutes soumissions la déclaration d'intégrité devant être produite en vue de la réalisation d'un contrat public.

**2024-11-404**

#### **Fin de bail érablière : M. Marcel Langlois**

Considérant le bail de location de l'érablière intervenu entre la Municipalité de Tingwick et Monsieur Marcel Langlois, sur une partie du lot numéro 6 241 824 cadastre du Québec et situé sur le chemin Craig;

Considérant que le bail vient à échéance le 31 mai 2025;

En conséquence, sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Pierre-André Arès, il est résolu que la Municipalité de Tingwick informe M. Langlois qu'elle ne renouvellera pas le bail de location le 31 mai 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2024-11-405**

#### **Remise d'un certificat cadeau de 250 \$ : M. Réjean Arsenault : remerciement**

Considérant que la Municipalité de Tingwick requiert souvent les services de M. Réjean Arsenault pour obtenir de l'information sur ses réseaux d'aqueduc et d'égout;

En conséquence, sur proposition du conseiller Denis V. Lachance, appuyée par la conseillère Suzanne Gagnon, il est résolu que la Municipalité de Tingwick remercie M. Réjean Arsenault pour sa disponibilité et lui remette un certificat cadeau de 250 \$ à titre de récompense pour services rendus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2024-11-406**

#### **Dîner de Noël employés : 7 décembre**

Il est proposé par la conseillère Suzanne Gagnon, appuyée par le conseiller Mario Hinse et résolu que la Municipalité de Tingwick autorise les dépenses pour le dîner de Noël des employés qui aura lieu samedi le 7 décembre 2024 à compter de 11 h au Belleys à Victoriaville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**Demander un rapport de la SPAA concernant les signalements pour les**

**chiens dangereux ou possiblement dangereux**  
**La résolution numéro 2024-11-407**

Considérant que dans les cas de chien dangereux la municipalité peut être reconnu coupable conjointement avec le propriétaire du chien si elle n'a pas pris les moyens nécessaires pour éviter toute situation ou évènement;

Considérant que la Municipalité de Tingwick retient les services de la SPAA pour l'application de sa réglementation sur les animaux;

Considérant qu'aucun rapport d'intervention survenu sur son territoire n'est remis à la municipalité par la SPAA;

En conséquence, sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Mario Hinse, il est résolu que la Municipalité de Tingwick demande un rapport de la SPAA concernant les signalements pour les chiens dangereux ou possiblement dangereux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2024-11-408 Demande de contribution 2025 : Partenaires 12-18 Centre-du-Québec**

Il est proposé par la conseillère Suzanne Gagnon, appuyée par le conseiller Denis V. Lachance et résolu que la Municipalité de Tingwick adhère à Partenaires 12-18 pour l'année 2025 pour une contribution de 4 437 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2024-11-409 Démission de M. Alain Poliquin, responsable des parcs : remerciement**

Considérant que M. Alain Poliquin a remis sa démission à titre de responsable des parcs;

En conséquence, sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par la conseillère Suzanne Gagnon, il est résolu de transmettre une lettre de remerciement à M. Alain Poliquin pour l'excellent travail effectué pendant ses nombreuses années à l'emploi de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2024-11-410 Demande d'autorisation d'utilisation logo : pancarte Grand Jardin : Action Environnement Tingwick**

Considérant qu'Action Environnement Tingwick désire installer une pancarte dans le Grand Jardin et y apposer le logo de la municipalité;

En conséquence, sur proposition de la conseillère Suzanne Gagnon, appuyée par le conseiller Mario Hinse, il est résolu que la Municipalité de Tingwick autorise la demande d'Action Environnement Tingwick.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2024-11-411 Fédération Québécoise des Municipalités : renouvellement de l'adhésion 2025 : 1 411.29 \$**

Il est proposé par la conseillère Suzanne Gagnon, appuyée par le conseiller Sylvain Hinse et résolu que la Municipalité de Tingwick renouvelle son adhésion à la Fédération Québécoise des municipalités pour l'année 2025 au montant de 1 411.29 \$, taxes comprises.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2024-11-412 Programme pompiers : besoin en formation pour 2025-2026**

Considérant le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification

professionnelle minimale;

Considérant ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Considérant qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

Considérant que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Considérant que ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Considérant que la Municipalité de Tingwick désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Considérant que la Municipalité de Tingwick prévoit la formation de deux pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Considérant que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC d'Arthabaska en conformité avec l'article 6 du Programme.

En conséquence, sur proposition du conseiller Pierre-André Arès, appuyée par le conseiller Sylvain Hinse, il est résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de deux pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel 2025, au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC d'Arthabaska.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2024-11-413**

**Aide décorations de Noël : Mme Amélie Robichaud : 200 \$**

Monsieur Pierre-André Arès, conseiller, se retire de la table des délibérations et mentionne qu'il a un intérêt dans le prochain sujet.

Il est proposé par la conseillère Suzanne Gagnon, appuyée par le conseiller Mario Hinse et résolu que la Municipalité de Tingwick rembourse la somme de 200\$ à Mme Amélie Robichaud pour l'installation et la fabrication des décorations de Noël en soutien à Mme Josyane Comtois, coordonnatrice en loisirs.

Monsieur Pierre-André Arès revient à la table des délibérations.

Adoptée à la majorité des conseillers.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire, Réal Fortin invite les citoyens à la période de questions.

Aucune question n'est posée.

**2024-11-414**

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Considérant que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

En conséquence sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée le

conseiller Charles Rioux, il est résolu que la présente séance soit close.  
(19 h 45).

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

%%%%%%%%%

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

**Je, soussignée, Chantale Ramsay, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Tingwick, atteste par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses décrites aux résolutions numéros : 2024-11-375, 2024-11-378, 2024-11-379, 2024-11-381, 2024-11-382, 2024-11-383, 2024-11-384, 2024-11-386, 2024-11-387, 2024-11-389, 2024-11-390, 2024-11-392, 2024-11-394, 2024-11-395, 2024-11-396, 2024-11-398, 2024-11-399, 2024-11-401, 2024-11-402, 2024-11-405, 2024-11-406, 2024-11-408, 2024-11-411 et 2024-11-413.**

\_\_\_\_\_  
**Chantale Ramsay**  
**Directrice générale & greffière trésorière**

%%%%%%%%%

\_\_\_\_\_  
**Chantale Ramsay**  
**Directrice générale et**  
**greffière trésorière**

\_\_\_\_\_  
**Réal Fortin**  
**Maire**

%%%%%%%%%

**Je, Réal Fortin, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal et renonce à mon droit de veto.**

\_\_\_\_\_  
**Réal Fortin, maire**

%%%%%%%%%